

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida, le 30 novembre 1950.

N° 3323/T.F.

OBJET:

Concession agri MUKURA.
Renouvellement bail.

Monsieur,



Suite à la lettre n°5747/3355/T.F./O.P.236 de Monsieur le Vice-Gouverneur Général en date du 8 novembre 1950, afin de me permettre de fournir les renseignements demandés, auriez-vous l'obligeance de me faire savoir quelles sont les superficies de votre concession agricole bail O.P.236 qui ont été mises en valeur, nature des plantations, terrains préparés, terrains plantés, etc..

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour l'Administrateur Chef du Territoire,
L'Administrateur Territorial Assistant, J.KIRSCH,

A Monsieur CARDINAEL

à

K I G A L I .